



Le mardi 10 mars 2009.

Jean Jolicoeur a été nommé directeur des Services Parajudiciaires Autochtones du Québec comme représentant des 26,000 autochtones membres de l'Alliance Autochtones du Québec regroupés en 53 communautés sur tout le territoire du Québec.

Les Services Parajudiciaires Autochtones du Québec, fondé le 14 juin 1981, est un organisme sans but lucratif et apolitique qui prête assistance aux autochtones en matière de justice tout en participant pleinement au développement d'alternatives du système de justice euro-canadien afin de mieux répondre aux besoins des communautés autochtones de la province de Québec.



CONSEILLERS PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES

Les conseillers parajudiciaires offrent un service d'aide aux autochtones impliqués dans le système judiciaire criminel et pénal. Ce service est offert tant au niveau de la Cour des adultes que du tribunal de la jeunesse.

Les conseillers parajudiciaires informent et assistent leur clientèle afin qu'elle reçoive un traitement juste et équitable dans un processus judiciaire qui diffère des us et coutumes des autochtones.

Les conseillers parajudiciaires peuvent rencontrer, informer et assister tout autochtone accusé d'une offense en vertu des statuts fédéraux, provinciaux et des règlements municipaux et de bande.

Les conseillers parajudiciaires participent également, avec les communautés desservies, au développement et à la mise en œuvre d'alternatives du système judiciaire actuel afin de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des membres des communautés.

Ce programme est financé selon une entente fédérale provinciale. Le ministère de la Justice du Canada rembourse 50% des coûts du programme au gouvernement québécois.

AGENTS DE LIAISON AUTOCHTONES

Ce programme s'adresse à tous les détenus autochtones en établissements carcéraux fédéraux du Québec.

Les agents de liaison autochtones assistent les autochtones sur le fonctionnement des établissements carcéraux et sur l'importance de participer à des programmes appropriés. De tels programmes facilitent leur réintégration au sein des communautés et prouvent l'importance de l'implication au développement et à la mise en œuvre de leur plan correctionnel et de remise en liberté.

Les agents de liaison informent les membres du personnel du Service correctionnel du Canada sur le mode de vie particulier des autochtones et des différences culturelles qui leur sont propres afin que le SCC puisse en tenir compte lors des interventions auprès de détenus autochtones.

Les agents de liaison participent au développement de fraternités autochtones au sein des établissements et facilitent la participation des détenus autochtones à des activités sociales et spirituelles en collaboration avec des aînés autochtones.

Ce programme est financé par le Service correctionnel du Canada.

DÉVELOPPEMENT

Les Services Parajudiciaires Autochtones du Québec en tant qu'organisme impliqué dans l'administration de la justice au sein des communautés autochtones participent, avec les communautés intéressées, au développement d'initiatives communautaires afin d'accroître l'implication de la communauté dans le maintien de la paix et de l'harmonie.

Afin d'améliorer les services judiciaires au sein des communautés autochtones et de répondre aux aspirations des membres des communautés nous pouvons collaborer au développement de :

- Comité de sécurité publique
- Comité de justice
- Cercle de gestion de la peine
- Cercle de guérison
- Modèle de justice adapté à la communauté autochtone
- Justice réparatrice
- Alternative à l'incarcération

Toutes autres alternatives au processus judiciaire actuel selon l'intérêt des membres de la communauté